AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0072
FR0000035081-FS0055

16 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ICADE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 janvier 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 janvier 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir indirectement 3 297 566 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 4,33% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	1 957 063	2,57
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	1 117 136	1,47
Goldman Sachs Bank Europe SE	221 099	0,29
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	2 141	ns
Goldman Sachs Asset Management International	127	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**3 297 566**	**4,33**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ICADE hors marché et d'une diminution du nombre d'actions ICADE détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 204 602 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 472 936 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 253 133 actions ICADE résultant de la détention de 136 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 27 février 2026 et le 3 mars 2038 ; et

- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 48 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 76 234 545 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.